

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURESLA RÉUNIFICATION DE LA FAMILLE VLADAS SAKALYS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends la parole à propos d'une affaire urgente.

M. Vldas Sakalys, un dissident lithuanien, a fait preuve d'un courage hors pair, d'une détermination extraordinaire et d'une volonté exceptionnelle d'échapper à une vie d'oppression et de sujétion en se sauvant de l'Union soviétique et en parcourant, à pied, à la nage, voire en rampant, une distance d'environ 400 kilomètres en 20 jours. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson):

Que la Chambre félicite M. Sakalys et qu'elle demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire tout son possible pour aider M. Sakalys à revoir sa femme et ses deux enfants.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PETITES ENTREPRISESLA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME D'ACHAT AU CANADA—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

Il est flagrant que le gouvernement actuel n'a pas fait grand chose jusqu'à présent pour aider les petites entreprises. Aussi, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que le gouvernement fédéral présente immédiatement un programme d'achats au Canada substantiel qui lui permettrait d'acheter des biens et des services à des entreprises canadiennes chaque fois que c'est faisable sur le plan économique.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

LES TRANSPORTSON DEMANDE QUE LA SOCIÉTÉ CP RAIL CONTINUE À ASSURER
LE SERVICE AUX PASSAGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. André Bachand (Missisquoi): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question particulièrement importante et urgente.

Étant donné que la société de chemin de fer CP Rail a donné avis de la cessation de son service aux passagers entre Montréal-Farnham et Montréal-Sainte-Thérèse, cessation effective le 26 octobre 1980, je propose, appuyé par le député de Champlain (M. Veillette):

Que le gouvernement canadien, de concert avec la Commission canadienne des transports, prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour empêcher la cessation dudit service aux passagers entre Montréal-Farnham et Montréal-Sainte-Thérèse.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES PÉNITENCIERSDORCHESTER (N.-B.)—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Il y a eu de nouveau une prise d'otages au pénitencier de Dorchester après toute une série de soulèvements et d'évasions. Aussi, il faut que le gouvernement intervienne de manière concrète afin d'éviter que la vie d'autres gardiens ne soit mise en danger. En conséquence, je propose, appuyé par le député de Hastings-Frontenac (M. Vankoughnet):

● (1415)

Que la Chambre demande au solliciteur général de mettre en œuvre la recommandation du député de Cumberland-Colchester qui consiste à organiser une enquête publique sur le fonctionnement de la prison de Dorchester.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.